



Rupture période d'essai par l'employeur

Par **dubs33**, le 12/11/2010 à 09:03

Bonjour, je suis embauché en CDI avec période d'essai de 4 mois. après 8 jours l'employeur décide de rompre la période d'essai sous prétexte que je n'aurais pas du prendre 48 heures de repos après un WE à avoir travaillé sur un salon professionnel (alors que j'ai besoin de trouver un logement car je dois déménager > le lieu de travail est à 200 km de mon logement actuel) en prétextant que je ne montre pas l'exemple à l'équipe que je manage.

Est-ce légale? Dois-je demander des dommages et intérêts car je me retrouve sans emploi pour des raisons que je trouve abusives.

Merci pour vos réponses.

Par **pepelle**, le 12/11/2010 à 11:13

Vos 48h de récupération étaient autorisées ou pas par l'employeur ?

Par **dubs33**, le 12/11/2010 à 11:28

il n'y a pas eu de contre-indication de la part de l'employeur.

Par **pepelle**, le **12/11/2010** à **23:19**

" qui ne dit mot consent" ne marche pas ici. Un employeur qui ne répond pas à une demande de congé ne signifie nullement qu'il accepte. Le silence ne vaut pas dans ce cas acceptation. Que disait votre contrat de travail dans les cas de travail le week-end ? Comme on ne peut travailler 7/7, qu'était-il prévu dans ce cas là ?

Par **dubs33**, le **13/11/2010** à **10:32**

Bonjour,

rien n'est précisé sur les salons professionnelles dans mon contrat.

Par contre j'ai copié un extrait du contrat :

"Compte tenu de l'autonomie dont dispose Monsieur Fabien DUBOIS dans l'organisation de son temps de travail , celui-ci s'engage sur l'honneur à respecter , en toutes circonstances, le repos minimal quotidien de 11 heures consécutives et le repos hebdomadaire. "

Bien à vous.

Par **pepelle**, le **15/11/2010** à **09:02**

Il vous fallait de toute façon au minimum 24 h de repos dans la semaine.

L'idéal aurait été que votre employeur vous indique en toutes lettres le jour de récupération. Quoi qu'il en soit, si vous voulez obtenir quelque chose, votre seul recours est la saisie du CPH pour rupture abusive d'essai.